



P.E.T.R. DU

PAYS DE LANGRES

COMPTE RENDU DU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER 02 mars 2021 17h30

Qui a eu lieu en Visio Conférence sous le lien : <https://pays-langres.webex.com/pays-langres/j.php?MTID=mf8c759a28cafb1670a6383b30917b1c>

*Suivi par Aline RAILLARD
raillard@pays-langres.fr*

Table des matières

INTRODUCTION.....	6
1. Installation du Comité de Programmation par le Président du PETR du Pays de Langres 7	
1.1. Appel nominal des membres du Comité de Programmation.....	7
2. GAL et COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION.....	7
2.1. Les GALs.....	7
2.2. Projet de territoire et fiches actions.....	9
2.3. Enveloppe financière initiale	9
2.4. Taux d'intervention LEADER	10
3. SELECTION ET CIRCUIT D'UN DOSSIER LEADER	10
3.1. La grille de sélection des projets : l'innovation sociale.....	10
3.2. Circuit d'un dossier LEADER.....	12
4. DESIGNATION/ELECTION.....	13
4.1. Election du Président et du Vice-président du GAL.....	13
4.2. Désignation des membres du Comité Technique LEADER	14
4.3. Désignation de deux membres pour le Comité de coopération / évaluation	15
5. OU EN EST-ON ?.....	15
5.1. Les projets sélectionnés	15
5.2. Maquette financière : en fin de programmation.....	16
5.3. Prochaines étapes	17
5.4. Comparaison avec les autres GALs de la Région Champagne Ardennes et Grand Est 18	
6. DOSSIERS A PROGRAMMER	18
6.1. Visiter les Petites Cités de Caractères autrement – Coopération PCC 2020 porté par la CCAVM (Communauté de Communes Auberive, Vingeanne et Montsaigeonnais)	19
6.2. Dispositif de mise en réseau des sites patrimoniaux du pays de Langres porté par le PETR du Pays de Langres.....	19
6.3. Mobilité partagée en Pays de Langres : des moyens alternatifs pour des déplacements quotidiens ! porté par SMTPL (Syndicat Mixte des Transports en pays de Langres).....	21
6.4. « Les Locavores » porté par l'association Médias Création Recherche	22
6.5. Frais de fonctionnement et d'animation LEADER 2020 porté par le PETR du Pays de Langres	23
7. MAQUETTE FINANCIERE.....	24
8. QUESTIONS DIVERSES.....	24
ANNEXES.....	25

Le Comité de Programmation s'est réuni en Visio conférence en raison des mesures sanitaires dû au COVID-19, en respectant la règle du double quorum.

Collège des élus		
Membres titulaires	Membres suppléants avec voix délibérative	Membres suppléants sans voix délibérative
Dominique THIEBAUD Représentant PETR du Pays de Langres Jacky MAUGRAS Représentant CCGL (arrivée à 17h46 et départ à 18h35) Etienne PERROT Représentant CCGL Nicolas FUERTES Ville de Langres Josiane MOILLERON Représentante CCSF Christophe BOURGEOIS Représentant CCSF Sylvie BAUDOT Représentante CCAVM Patrick VARNEY Représentant Le Montsaigeonnais	Sylvie SARRACINO (Représentante CCGL)	Bernard GENDROT Représentant PETR du Pays de Langres (arrivée à 17h36) Sophie DELONG Représentante CCGL Michel MARCHISET Représentant CCSF Armelle SIMON-VIREY Représentante CCAVM
8 membres	1 membre	4 membres
Collège société civile		
Membres titulaires	Membres suppléants avec voix délibérative	Membres suppléants sans voix délibérative
Véronique FLAMAND CDT - Association "Langres Signes" Bernard CLEMENT CDT - Association "La voix de nos Territoires" Marc DEBRET CDT - Association "La Transfo du Plat'Ho" Guy DURANTET CDT - Habitant désigné par la CCGL Marie-Christine BLONDELLE CDT - Association "Ségusia" Paul HENRY CDT - Chambre de Métiers et de l'Artisanat Claude PIQUARD CDT - Association "Défis" André KUNZELMANN CDT - Habitant Patrick BISCHOFBERGER CDT - Association "Club Nautique de la Liez" (arrivée à 18h07) Alain MARCHAL CDT - Habitant désigné par la CCGL Alexandra JACQUOT Syndicat Interprofessionnel du Fromage de Langres	Brigitte JANNAUD CDT - Association "UDAF" Philippe GILLOT CDT - Habitant	Marie-France APTEL CDT - Habitante Philippe GIRAULT CDT - Chambre d'Agriculture (arrivée à 18h20) Brigitte JANNAUD CDT - Association "UDAF" Pierre GARIOT CDT - Association "Société Historique et Archéologique de Langres" (SHAL) Jacques GAMBIER CDT - Association "Compagnie des Hallebardiers" Daniel RIBAUT CDT - Association "Régie Rurale du Plateau" François GOTTFROIS CDT - Habitant Sébastien ZENDER CDT - Association "ACTISUD 52" Philippe GILLOT CDT - Habitant Sophie THIRIOT CDT - Centre d'Information et d'Orientation de l'Education Nationale
11 membres	2 membres	10 membres

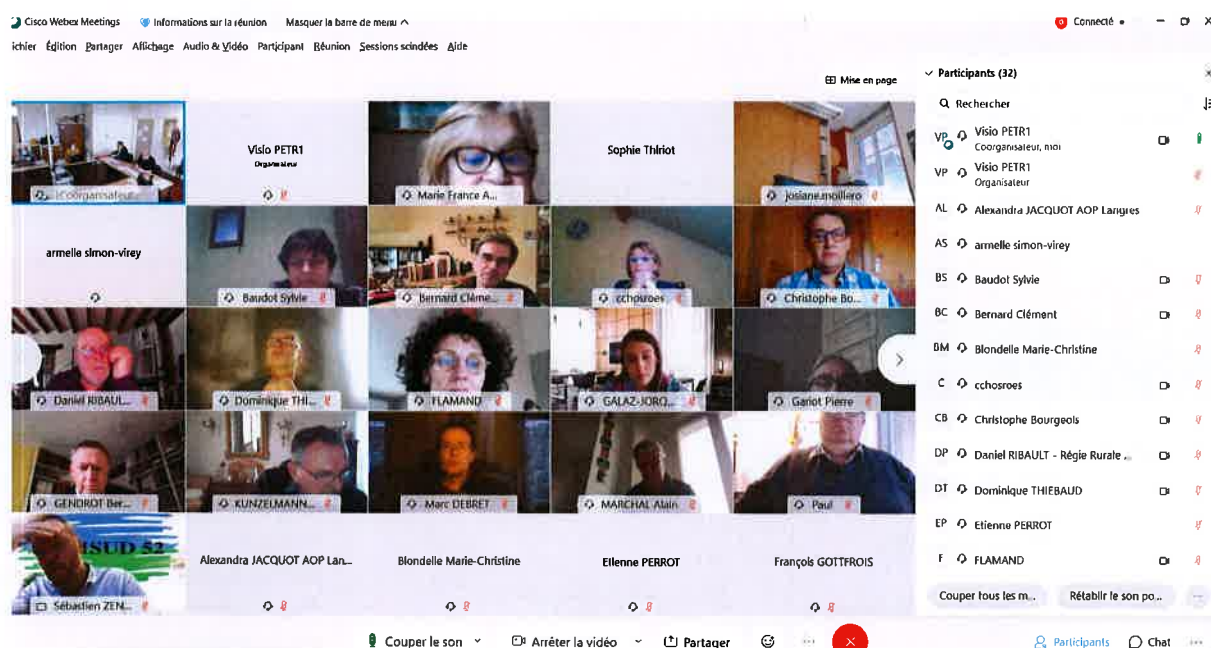
En présence de : Eric DARBOT (Président du PETR), Christophe MINOUX (Président du CDT), Marion GALAZ JORQUERA (Animatrice conseillère fonds européens Maison de la Région), Carole CHOSROES (Chargée de mission Fonds Européens Région Grand Est), Aline RAILLARD (Chargée de mission LEADER), Karine HURSON (gestionnaire LEADER)

Personnes excusées : Henri LINARES (Représentant CCGL), Jean-Pierre GARNIER (Représentant Ville de Chalindrey), Agnès BOLOPION (Représentante CCGL), Didier JANNAUD (Représentant Ville de Langres), Franck BUGAUD (Représentant CCSF), Jean-Yves PROVILLARD (Représentant Ville de Chalindrey), Olivier OLIVEIRA-CRUZ (Représentant Le Montsaugonnais), Christine LIVENAIS PERROT (CDT - Association "ADMR"), Michel-Jean LABROUSSE (CDT - Association "Club Gymnique Langrois"), Mathieu THIEBAUT (CDT - Association "Avenir Santé Sud Haute-Marne"(ASSHM)), Guy COLLIER (CDT - Association "Club Athlétique Rolampontais Omnisports"), Vincelette COMMERCON (CDT – Habitante), Alain MORY (CDT – Habitant), Frédérique LEVRERO (CDT - Chambre de Commerce et d'Industrie Meuse Haute-Marne), Christine SALOMON (Autorité de Gestion-Région Grand Est)

Le double quorum est atteint :

Quorum 1 (au moins 50% des membres ayant voix délibérante sont présents au moment de la séance) : 19 membres titulaires et 3 membre suppléant soit 22 membres sur 24

Quorum 2 (au moins 50% des membres votant lors de la séance appartiennent au collège privé) : 11 membres titulaires et 2 membres suppléants soit 13 membres sur 14



Mise en page

Alexandra JACQUOT AOP Lan...
Blondelle Marie-Christine
Etienne PERROT
François GOTTFROIS
Jacky Maugras
Michel Nicole
Patrick Varney
Philippe Gillot
Sarracino
Sophie Delong

Couper le son Arrêter la vidéo Partager

Participants (33)

Rechercher

- Vp Visio PETRI Coorganisateur moi
- Vp Visio PETRI Organisateur
- Al Alexandra JACQUOT AOP Langres
- AS armelle simon-virey
- BS Baudot Sylvie
- BC Bernard Clément
- BM Blondelle Marie-Christine
- C cchosroes
- CB Christophe Bourgeois
- DP Daniel RIBAUT - Régie Rurale...
- DT Dominique THIEBAUD
- EP Etienne PERROT
- F FLAMAND

Couper tous les m... Rétablir le son po...

Participants Chat

INTRODUCTION

Intervention de Mr Eric DARBOT, Président du PETR, structure porteuse du GAL (Groupe d'Action Locale)

Que signifie LEADER ? « Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale ». Il s'agit d'un axe fort du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Ce fonds est géré par un Groupe d'Action Locale (GAL) d'où l'importance de cette réunion.

Mr Eric Darbot remercie les membres du Comité de Programmation LEADER et le travail qui a été effectué jusqu'alors par le Président et le Vice-président, Mr Thiébaud, représentant du collègue « élus » et Mr Durantet, représentant du collègue « Société Civile ».

Intervention de Mr Christophe MINOUX, Président du Conseil de Développement Territorial (CDT)

« La première fois que j'ai entendu parler du GAL, j'ai pensé à un groupe indépendantiste d'irréductible Lingons qui revendiquait l'indépendance du Pays de Langres...Mais un truc clochait, les Langrois étaient toujours restés fidèles à la couronne de France, j'ai donc cherché ailleurs.

Le GAL est bien un « Groupe d'Action Local » mais il rassemble des hommes et femmes (enfin soyons honnête, beaucoup d'hommes...) à qui l'EUROPE a confié l'étude des dossiers qui peuvent bénéficier du soutien des fonds LEADER. Cet argent vient du deuxième pilier de la politique agricole (PAC).

Ces projets doivent favoriser le développement de nos zones rurales, créer des emplois, contribuer à la transition écologique, accompagner des projets innovants, utiliser les atouts et talents de notre territoire.

Sommes-nous bien une zone rurale ?

168 communes, 45 000 habitants, plus d'une heure de route entre nord/sud et est/ouest et au-delà du soleil de Langres et son fromage, nous comptons tout de même Monaco et La Rochelle, mais ces deux maillons de notre Pays ne revendiquent pas le statut de métropole ! Enfin pas que je sache !

Oui, nous sommes une jolie ruralité pleine d'atouts :

- un patrimoine historique hors du commun ;
- des forêts devenues parc national des feuillus ;
- le château d'eau de la France, un pays de sources : mille ? je n'en suis pas sûr, mais beaucoup ;
- 1 croisement autoroutier à 2h30 de Paris, 3 sorties sur le territoire de nos 3 Communautés de Communes.

Et oui, notre Pays est bien installé dans son histoire, sa ruralité et fière de ces atouts entre Bourgogne et Champagne.

Mais au-delà de tous ces atouts, le plus important à mes yeux ce sont ses habitants, leur engagement associatif largement supérieur à la moyenne.

Cela me permet de faire le lien entre les hommes et femmes engagés dans le conseil citoyen : le CDT et le travail participatif et collégial que nécessite la vie du GAL. En effet le mode opérationnel choisi par l'Europe est bien collégial et participatif. Il nous demande une collaboration active et constructive entre nous les habitants, qui n'avons aucun mandat électif, au côté des élus de notre territoire pour étudier les dossiers qui peuvent bénéficier de ces aides.

Gageons que cet exemple de collaboration entre les élus et les habitants donnent des idées à d'autres pour ouvrir leur porte aux habitants pour co construire ensemble notre avenir. La réussite confirmée depuis de nombreuses années en terre de Langres est la preuve vivante que la méthode fonctionne bien. Reste à le faire savoir.

Un grand merci au 14 membres bénévoles du conseil citoyen qui vont donner de leur temps pour faire vivre le GAL. »

1. Installation du Comité de Programmation par le Président du PETR du Pays de Langres

1.1. Appel nominal des membres du Comité de Programmation

COLLEGE ELUS			
Titulaires		Suppléants	
Dominique THIEBAUD	PETR du Pays de Langres	Bernard GENDROT	PETR du Pays de Langres
Jacky MAUGRAS	CC Grand Langres	Agnès BOLOPION	CC Grand Langres
Etienne PERROT	CC Grand Langres	Sophie DELONG	CC Grand Langres
Henri LINARES	CC Grand Langres	Sylvie SARRACINO	CC Grand Langres
Nicolas FUERTES	Ville de Langres	Didier JANNAUD	Ville de Langres
Josiane MOILLERON	CC des Savoir Faire	Michel MARCHISET	CC des Savoir Faire
Christophe BOURGEOIS	CC des Savoir Faire	Franck BUGAUD	CC des Savoir Faire
Jean-Pierre GARNIER	Ville de Chalindrey	Jean-Yves PROVILLARD	Ville de Chalindrey
Sylvie BAUDOT	CC Auberive Vingeanne Montsaigeonnais	Armelte SIMON-VIREY	CC Auberive Vingeanne Montsaigeonnais
Patrick VARNEY	Le Montsaigeonnais	Olivier OLIVEIRA-CRUZ	Le Montsaigeonnais

COLLEGE SOCIETE CIVILE			
Titulaires		Suppléants	
Véronique FLAMAND	Association "Langres Signes"	Marie-France APTEL	Habitante
Bernard CLEMENT	Association "La voix de nos Territoires"	Philippe GIRAULT	Chambre d'Agriculture
Marc DEBRET	Association "La Transfo du Plat'Ho"	Guy COLLIER	Association "Club Athlétique Rolamontais Omnisports"
Guy DURANTET	Habitant CCGL	Vincelette COMMERCON	Habitante
Christine LIVENAIS PERROT	Association "ADMR"	Brigitte JANNAUD	Association "UDAF"
Marie-Christine BLONDELLE	Association "Ségusia"	Pierre GARIOT	Association "Société Historique et Archéologique de Langres" (SHAL)
Paul HENRY	Chambre de Métiers et de l'Artisanat	Jacques GAMBIER	Association "Compagnie des Hallebardiers"
Claude PIQUARD	Association "Défis"	Daniel RIBAUT	Association "Régie Rurale du Plateau"
André KUNZELMANN	Habitant	François GOTTFROIS	Habitant
Michel-Jean LABROUSSE	Association "Club Gymnique Langrois"	Alain MORY	Habitant
Patrick BISCHOFBERGER	Association "Club Nautique de la Liez"	Frédérique LEVRERO	Chambre de Commerce et d'Industrie Meuse Haute Marne
Alain MARCHAL	Habitant désigné par la CCGL	Sébastien ZENDER	Association "ACTISUD 52"
Mathieu THIEBAUT	Association "Avenir Santé Sud Haute-Marne" (ASSHM)	Philippe GILLOT	Habitant
Alexandra JACQUOT	Syndicat Interprofessionnel du Fromage de Langres	Sophie THIRIOT	Centre d'Information et d'Orientation de l'Education Nationale

Le Comité de Programmation se compose de deux collèges :

- **un collège d'élus** : représentant les 3 Communautés de Communes, les villes de plus de 2 000 habitants (Chalindrey, Langres, Bourbonne-les-Bains), le PETR en tant que structure porteuse du programme soit un total de 10 membres titulaires et 10 membres suppléants ;
- **un collège société civile** : représentant le Conseil de Développement Territorial du Pays de Langres soit 14 membres titulaires et 14 membres suppléants. Ce collège est **majoritaire**.

A l'unanimité, le Comité de Programmation valide la composition présentée.

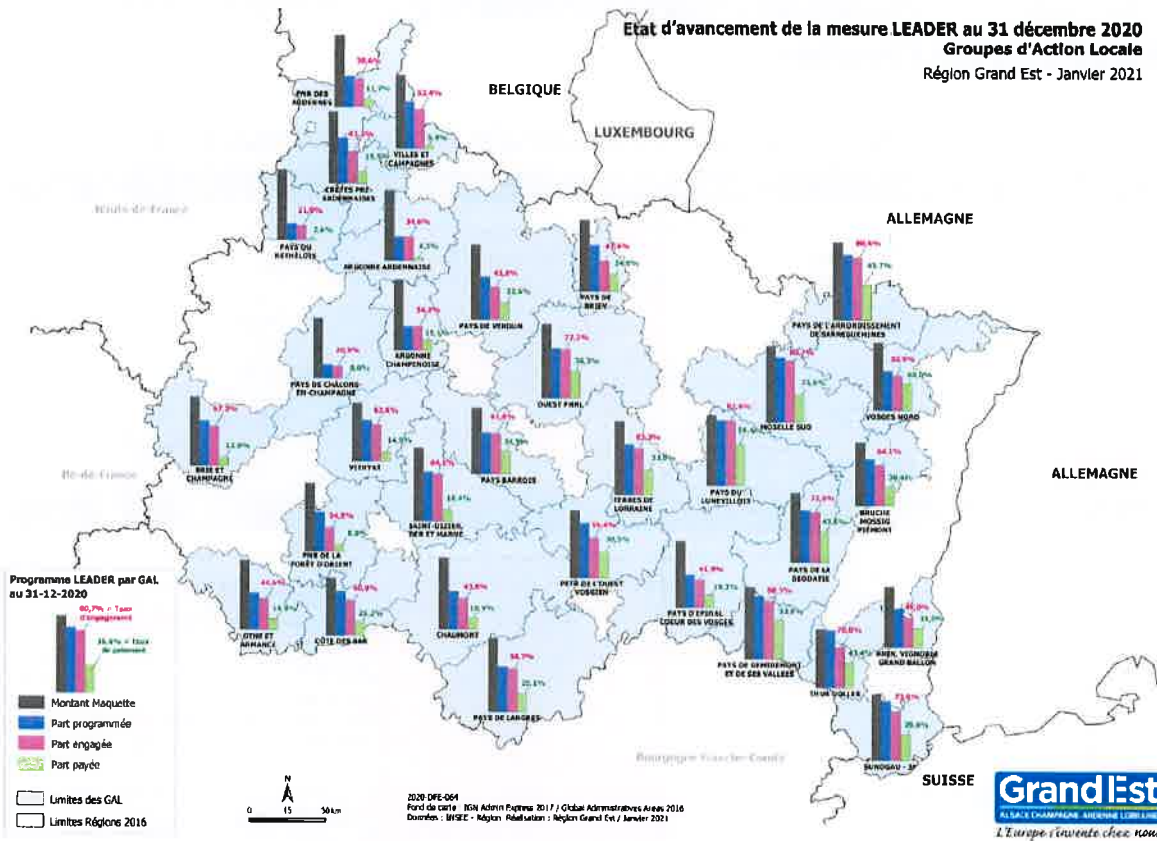
Pour information, les futures convocations pour les en Comités Techniques et les Comités de Programmation parviendront aux membres par le biais de XConvoc.

2. GAL et COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION

2.1. Les GALs

Ci-dessous, la carte des GALs de la Région Grand Est.

Etat d'avancement de la mesure LEADER au 31 décembre 2020
Groupes d'Action Locale
Région Grand Est - Janvier 2021

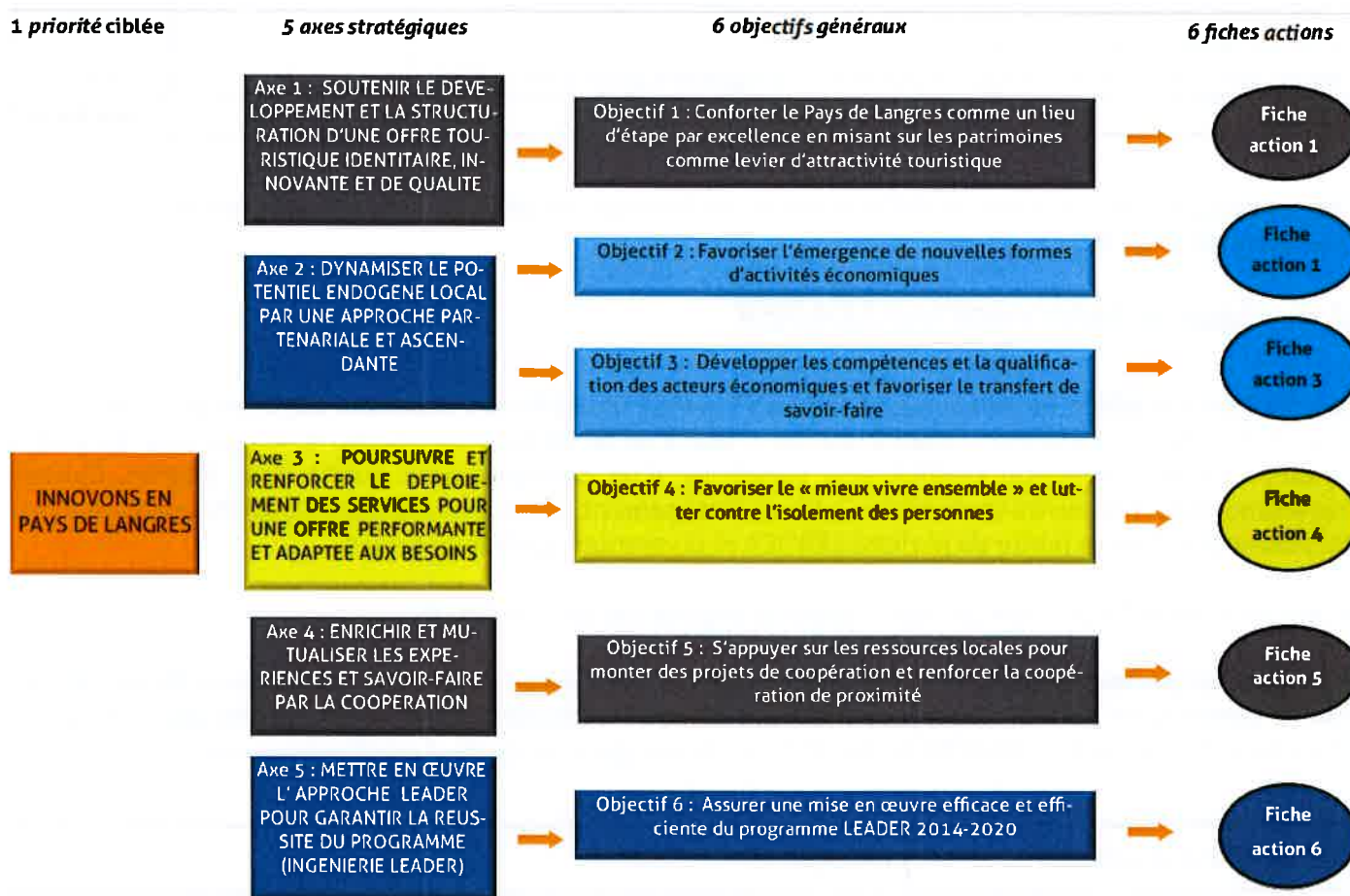


Dans l'ex Région Champagne Ardennes, 15 GALs ont été sélectionnés, et sont dépendants des règles de gestion fixées par l'Autorité de Gestion.

- **L'organe décisionnel du GAL est le Comité de Programmation.** Ce dernier sélectionne les projets que le programme LEADER cofinancera.
- C'est le seul programme européen qui donne aux territoires sélectionnés la gestion d'une enveloppe. Pour le territoire du Pays de Langres, l'enveloppe octroyée est de **1 499 300 €** pour mettre en œuvre sa stratégie LEADER sur les 168 communes de son territoire.

2.2. Projet de territoire et fiches actions

Déclinaison du projet de territoire en stratégie LEADER



Présentation du contenu des fiches actions (voir le détail en annexe)

- Type d'opérations éligibles : les opérations identifiées lors de l'élaboration du Projet de territoire s'inscrivant dans la stratégie LEADER 2014-2020 à savoir l'innovation ;
- Type de dépenses éligibles : les dépenses de fonctionnement, d'animation, petit équipement (les dépenses d'investissement de type gros œuvre, achat de biens immobiliers...ne sont pas éligibles) ;
- Bénéficiaires de l'aide : tous types de bénéficiaires entreprises, collectivités, associations, agriculteurs, tout syndicat... ;
- Taux d'intervention : taux maximum d'aide publique fixé à 80%.

2.3. Enveloppe financière initiale

L'enveloppe obtenue pour le GAL du Pays de Langres, suite à la candidature 2014, se monte à 1 499 300 €, répartie sur 6 fiches actions.

Titre de la Fiche-Action	Fiche-action (n°)	LEADER
Conforter le pays de Langres comme un lieu d'étape par excellence en misant sur les patrimoines comme levier d'attractivité touristique	1	435 000 €
Favoriser l'émergence de nouvelles formes d'activités économiques	2	210 000 €
Développer les compétences et la qualification des acteurs économiques et favoriser le transfert de savoir-faire	3	180 000 €
Favoriser le « mieux vivre ensemble » et lutter contre l'isolement des personnes	4	235 000 €
S'appuyer sur les ressources locales pour monter des projets de coopération et renforcer la coopération de proximité	5	64 475 €
Assurer une mise en œuvre efficace et efficiente du programme LEADER 2014-2020	6	374 825 €
TOTAL		1 499 300 €

Ces enveloppes ont été réparties différemment, en fonction des projets sélectionnés (voir maquette financière en page 17)

2.4. Taux d'intervention LEADER

La subvention LEADER intervient au maximum à hauteur de 64 % des dépenses éligibles, en sachant que le plancher de la subvention LEADER est de 1 500 € et le plafond de 75 000 €. Un porteur de projet candidat à une subvention LEADER doit bénéficier d'un cofinancement public (Etat, Région, Conseil Départemental, collectivité territoriale...). Ce co-financement soulève un montant LEADER maximum 4 fois plus important, dans la limite du plafond LEADER et du montant global du projet.

A titre d'exemple, pour un projet dont l'assiette éligible est de 100.000 € :

S'il s'agit d'un **porteur privé** de projets, la subvention LEADER sera calculée sur la base des cofinancements publics obtenus. Un porteur de projet qui obtient 16.000 € de la part d'un financeur public pourra recevoir une subvention maximum LEADER de 64.000 € et devra apporter 20 % d'autofinancement.

LEADER maximum	64.000 €	64 %
Co-financement public minimum	16.000 €	16 %
Autofinancement minimum	20.000 €	20 %
Total	100.000 €	100 %

3. SELECTION ET CIRCUIT D'UN DOSSIER LEADER

3.1. La grille de sélection des projets : l'innovation sociale

Le Comité de Programmation a établi des critères de sélection en vue de garantir :

- la sélectivité dans le choix des opérations afin de veiller à la bonne mise en œuvre de la stratégie Leader (éviter la dérive « guichet de financement »),

- la qualité des projets au regard des principes fondamentaux de l'approche Leader : les stratégies locales de développement, une élaboration et mise en œuvre ascendante des stratégies, des actions intégrées et multisectorielles, des partenariats locaux public-privé, la mise en réseau des acteurs, l'innovation, la coopération et l'équité entre les porteurs de projets.

Les critères d'intervention constituent un outil décisionnel pour le Comité de Programmation. Ils permettent de justifier ses décisions, qu'il s'agisse d'avis favorable, d'ajournement ou de refus.



LES MARQUEURS D'INNOVATION SOCIALE

PETR du Pays de Langres
"Innovons en Pays de Langres"



Echelles de grandeur des Marqueurs

Les Marqueurs d'innovation sociale se définissent comme un ensemble d'éléments susceptibles de produire de l'innovation sociale lorsqu'ils sont conjointement menés dans un projet.

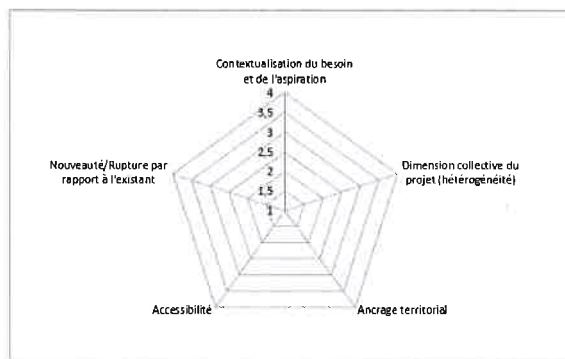
- Marqueur 1 Contextualisation du besoin et de l'aspiration**
 1 point : les besoins et aspirations ne sont pas identifiés
 2 points : les besoins et aspirations sont identifiés par une personne ou une structure
 3 points : les besoins et aspirations sont partagés par un collectif d'acteurs
 4 points : les besoins et aspirations sont exprimés par les bénéficiaires eux-mêmes
- Marqueur 2 Dimension collective du projet (hétérogénéité)**
 1 point : pas de collectif
 2 points : le projet fait intervenir deux catégories d'acteurs différentes
 3 points : le projet fait intervenir trois catégories d'acteurs différentes
 4 points : le projet fait intervenir quatre catégories d'acteurs différentes et plus
- Marqueur 3 Ancrage territorial**
 1 point : pas d'ancrage territorial
 2 points : le projet fait appel à des acteurs locaux (logique de prestation)
 3 points : le projet implique des acteurs locaux (logique de construction/coordination/réponse commune)
 4 points : le projet renforce l'identité du territoire (patrimoine, savoir faire, culture, etc.)
- Marqueur 4 Accessibilité**
 1 point : le projet ne favorise pas l'accessibilité
 2 points : le projet favorise l'accès à un bien, un service ou un dispositif
 3 points : le projet favorise l'accessibilité par la montée en compétence
 4 points : le projet favorise l'accessibilité par la participation des bénéficiaires/usagers
- Marqueur 5 Nouveauté/Rupture par rapport à l'existant**
 1 point : pas de nouveauté
 2 points : dans le bien, service, dispositif proposé
 3 points : dans les manières de faire
 4 points : dans le bien, service, dispositif proposé et les manières de faire

DECISION

- sélectionnable
- sélectionnable avec ajustements
- non sélectionnable

STATUT

- Projet d'innovation sociale (16 à 20 points)
- Projet potentiellement porteur d'innovation sociale (10 à 15 points)
- Projet non porteur d'innovation sociale (de 5 à 9 points)



Pourquoi l'innovation sociale ?

Le programme LEADER constitue l'opportunité d'apporter **une plus-value réelle au Projet de territoire**. Le montage de la stratégie LEADER a donc été l'occasion de rechercher et définir l'articulation entre le Projet de territoire et la candidature LEADER.

Grâce au travail de concertation mené lors du 1er Comité de Pilotage (COFIL) LEADER, **trois notions phares** sont apparues comme la clé de cette articulation : **l'innovation, la mutualisation et la coopération**.

Le COFIL a précisé chacune de ces notions...

· **l'innovation** : pour le COFIL LEADER, la spécificité de l'innovation n'est pas technologique mais bien dans les dimensions environnementales, économiques et humaines du territoire. Ainsi, il a souhaité qualifier cette innovation d'innovation « sociétale » ayant pour objectif d'apporter des solutions à des défis sociétaux du territoire tels que la santé, l'environnement, la responsabilité et l'engagement des entreprises... Les solutions proposées doivent être plus efficaces et plus durables que les solutions existantes, marquer une rupture avec l'existant. L'innovation doit permettre une amélioration, un progrès. La diffusion de l'innovation et son appropriation sont également un enjeu fort.

· **la mutualisation** : pour le COFIL, le succès de l'innovation sociétale passe par des changements structurels et organisationnels avec au cœur de cette logique la mutualisation et le partenariat. Les solutions proposées doivent être créatrices de valeur ajoutée pour le territoire et ses acteurs. Ces derniers devront alors être en capacité de s'écouter et de se faire confiance.

· **la coopération** : le COFIL a défini la réussite de l'innovation par sa capacité à créer un réseau, tisser des liens et à les mobiliser. L'innovation doit contribuer à favoriser le « travailler ensemble », à s'enrichir des expériences et savoir-faire d'autres territoires mais aussi à diffuser ses propres expériences et savoir-faire. La notion d'ouverture à l'autre devient prégnante.

...ce qui l'a amené à placer l'innovation sociétale comme fil conducteur de la stratégie LEADER et à valider un fil conducteur de méthode.

Les membres du COFIL se sont alors fixés comme défi à relever d'ici à la fin du programme LEADER de **fédérer les acteurs et les ressources pour maximiser la capacité d'innovation du territoire**.

3.2. Circuit d'un dossier LEADER

Présentation ci-dessous des étapes du circuit d'un dossier LEADER :

- Etape 1 : éligibilité du projet en fonction des fiches actions
- Etape 2 : sélection / pré-programmation en Comité de Programmation
- Etape 3 : instruction par l'Autorité de Gestion de la Région Grand Est
- Etape 4 : programmation en Comité de Programmation
- Etape 5 : conventionnement / engagement
- Etape 6 : demande de paiement du projet une fois que celui-ci est terminé
- Etape 7 : instruction de la demande paiement Par l'Autorité de Gestion de la Région Grand Est
- Etape 8 : paiement par l'ASP (Agence de Service et de Paiement)

Ces différentes étapes seront revues au fil du temps et feront l'objet d'une approche plus pédagogique au fur et à mesure des différents Comités de Programmation.

4. DESIGNATION/ELECTION

4.1. Election du Président et du Vice-président du GAL

Lecture des articles du Règlement Intérieur qui explique le rôle du Comité de Programmation, du Président et du Vice-président du GAL du Pays de Langres.

Question de Mr Fuertes, sur la future programmation.

Réponse de Carole CHOROES, chargée de mission Région Grand Est Fonds Européens : « *il y a une transition de deux ans. Le programme 2014-2020 LEADER est prolongé jusqu'en 2022. Par conséquent la programmation sur les dossiers peut avoir lieu jusqu'au 31/12/ 2022 et le paiement peut s'échelonner jusqu'en 2025* ».

Aline Raillard précise que la prochaine programmation s'étalera donc sur la période 2023-2027 et que la problématique actuelle se concentre sur la transposition des fonds de cette future programmation sur la programmation actuelle.

Mr Thiébaud souligne la place du Comité Technique qui prépare et visualise les dossiers avant la Comité de Programmation.

L'expérience LEADER 2014-2020 a mis en avant la plus-value d'un binôme pilote du programme au niveau local. Ce binôme est constitué d'un représentant du collège des élus et d'un représentant du collège société civile. Il sera proposé au Comité de Programmation d'élire la mise en place de ce binôme pour ce nouveau Comité de Programmation, en sachant que selon l'art. 2 du règlement Intérieur : « *Le Président est assisté par un Vice-président. Si le Président est issu du collège privé alors la Vice-présidence est assurée par une personne du collège public et inversement.* »

4.1.1. Appel à candidature à la fonction du Président du GAL du Pays de Langres

Mr Thiébaud se porte candidat.

4.1.2. Appel à candidature à la fonction de Vice-président du GAL du pays de Langres

Mr Henry et Mme Jacquot se portent candidats.

Prise de parole de Mr Minoux, Président du CDT, qui insiste pour que les membres élus, présents au sein du CDT, ne représentent pas les instances civiles au sein du Comité de Programmation. La loi interdit la présence dans la structure du CDT, d'élus communautaires.

Mr Darbot ne prend pas position et laisse à Mr Henry le choix de maintenir ou non sa candidature.

Mr Durantet prend la parole en expliquant qu'il avait initialement prévu de poser sa candidature pour le poste de Vice-président du GAL mais que, au vu des nouvelles règles du CDT qui ne valide pas la présence d'élus (conseiller municipal ou conseiller communautaire) au sein d'instances paritaires, il a choisi de ne pas candidater au poste de Vice- président.

Mr Henry retire sa candidature.

Mme Jacquot devient la seule candidate.

4.1.3. Vote

Le vote a lieu à main levée.

Membres votants	Pour	Contre	Abstention
22	22	0	0

Suffrages exprimés : 22

Mr Dominique Thiébaud obtient 22 voix.

Mme Alexandra Jacquot obtient 22 voix.

Est élu, Président du GAL du Pays de Langres, Mr Dominique Thiébaud.

Est élu, Vice-présidente du GAL du Pays de Langres, Mme Alexandra Jacquot.

4.2. Désignation des membres du Comité Technique LEADER

Art 4. du règlement intérieur :

« Le Comité Technique émet un avis technique sur les dossiers et peut demander des précisions ou documents complémentaires aux porteurs de projet.

Le Comité Technique est chargé de pré-renseigner la grille de sélection des projets ».

Lors du Comité de Programmation du 02/03/2021, des membres ont été désignés pour constituer le nouveau Comité Technique, en sachant que, selon art 4. du règlement intérieur,

« Le Comité Technique est composé :

- de l'équipe technique du GAL (animatrice et gestionnaire du GAL),
- du Président et du Vice-président du GAL,
- de deux membres du collège des élus et deux membres du collège de la société civile,
- de toute personne susceptible d'apporter un avis technique sur les dossiers (invitée à la discrétion du Comité Technique en fonction des dossiers présentés). »

Appel à candidature pour 4 membres (2 issus du collège société civile et 2 issus du collège élus) :

Mr Fuertes et Mr Bourgeois se portent candidats pour le collège « élus »

Mr Bischofberger et Mr Kunzelmann se portent candidat pour le collège « Société Civile »

Le vote a lieu à main levée.

Membres votants	Pour	Contre	Abstention
22	22	0	0

Après en avoir délibéré, le Comité de Programmation, valide à l'unanimité des membres présents et représentés la composition présentée.

4.3. Désignation de deux membres pour le Comité de coopération / évaluation

L'évaluation du programme LEADER est une obligation réglementaire.

Nous avons choisi de mener une évaluation commune et partagée, en élaborant une coopération constituée des 7 GALs Sud Champagne (Groupes d'Action Locale (GAL) de la Côte des Bar en Champagne, du Pays de Langres, de Châlons en Champagne, de l'Argonne Champenoise, du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient, Othe-Armance et Pays de Chaumont). La première étape de cette collaboration consiste à élaborer le cahier des charges, support de sélection du futur prestataire qui accompagnera les GALs dans ce travail d'évaluation.

Le calendrier prévisionnel se décline ainsi :

- 1er Avril 2021 : lancement de la consultation
- 1er Mai 2021 : date limite de réception des offres
- Courant juin 2021 : choix du prestataire
- Juillet 2021 : Début effectif de la mission
- Octobre 2022 : Fin effective de la mission

Cette évaluation, dans sa démarche d'amélioration continue a aussi pour objectif d'asseoir les bases de la prochaine candidature LEADER.

Cette démarche d'évaluation, accompagnée par un prestataire, nécessite la mise en place d'un comité de coopération, dont les membres sont issus de chaque GAL, à raison de deux membres par GAL.

Appel à candidature pour 2 membres : 2 membres issus réciproquement de chaque collège.

Mr Fuertes se porte candidat pour le collège « élus » et Mr Kunzelmann se porte candidat pour le collège « Société Civile ». Leur candidature est acceptée par l'ensemble des membres du Comité de Programmation.

5. OU EN EST-ON ?

5.1. Les projets sélectionnés

AU 01/02/2021 : 44 dossiers LEADER

Non envoyés à la Région : 1	Dossiers remis à la Région : 43
	Dossiers Complets : 34 Dossiers Incomplets ou en cours de modification : 9
	Dossiers instruits par la Région : 32 Dossiers en cours d'instruction : 11
	Dossiers en cours de conventionnement : 4 dossiers à programmer
	Dossiers conventionnés : 29
	Demande de paiement en cours : 1
	Demandes de paiement envoyées : 21
	Demandes de paiement en cours d'instruction : 5
	Dossiers payés : 16

**11 projets associatifs
 2 projets d'entreprises
 31 projets publics, dont 21 portés par le PETR
 (6 dossiers portant sur les frais d'ingénierie du GAL)**

Mr Thiébaud précise que la durée du traitement des dossiers est plus courte à présent, même si le parcours d'un dossier LEADER reste tout de même long.

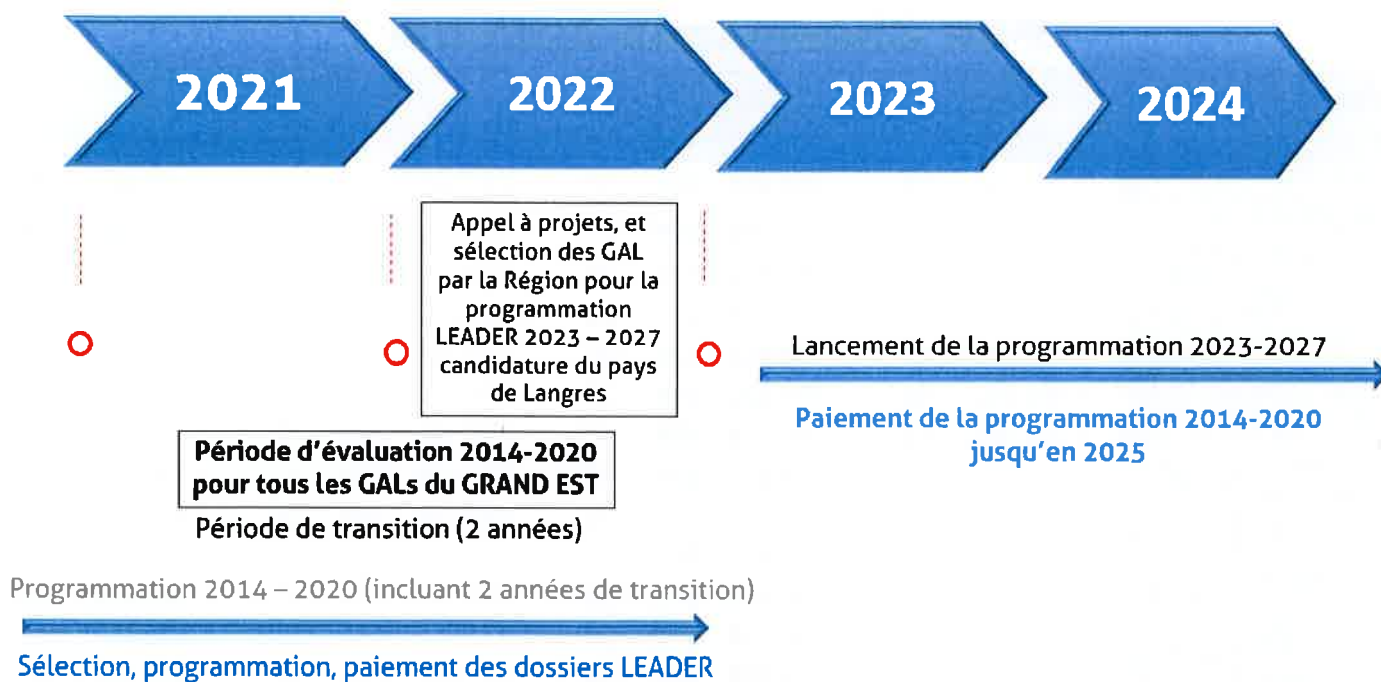
Mme Moilleron explique que la crise du COVID peut également retarder la mise en œuvre des actions sélectionnées.

5.2. Maquette financière : en fin de programmation

Fiches actions	Enveloppes initiales		Enveloppes réparties 11/06/2020		Montant pré programmé (à la sélection du projet)		Montant programmé		Montant engagé		Montant payé	
	en C	en C	en C	en %	en C	en %	en C	en %	en C	en %	en C	en %
Axe 1	435 000,00 €	521 670,50 €	521 670,50 €	100%	358 914,98 €	68,80%	358 914,98 €	68,80%	137 294,78 €	26,32%		
fiche action 1	435 000,00 €	521 670,50 €	521 670,50 €	100%	358 914,98 €	68,80%	358 914,98 €	68,80%	137 294,78 €	26,32%		
Axe 2	390 000,00 €	476 074,06 €	476 074,06 €	100%	328 095,01 €	68,92%	328 095,01 €	68,92%	85 655,06 €	17,99%		
fiche action 2	210 000,00 €	198 347,56 €	198 347,56 €	100%	162 177,34 €	81,76%	162 177,34 €	81,76%	54 755,46 €	27,61%		
fiche action 3	180 000,00 €	277 726,50 €	277 726,50 €	100%	165 917,67 €	59,74%	165 917,67 €	59,74%	30 899,60 €	11,13%		
Axe 3	235 000,00 €	114 928,62 €	114 928,62 €	100%	54 866,96 €	47,74%	54 866,96 €	47,74%	7 470,00 €	6,50%		
fiche action 4	235 000,00 €	114 928,62 €	114 928,62 €	100%	54 866,96 €	47,74%	54 866,96 €	47,74%	7 470,00 €	6,50%		
Axe 4 - Coopération	64 475,00 €	64 475,00 €	35 019,64 €	54%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%		
Axe 5 - Animation	374 825,00 €	322 151,82 €	236 248,02 €	73%	180 188,29 €	55,93%	180 188,29 €	55,93%	161 230,86 €	50,05%		
	1 499 300,00 €	1 499 300,00 €	1 383 940,84 €	92,31%	922 065,24 €	61,50%	922 065,24 €	61,50%	391 650,70 €	26,12%		

Les enveloppes des fiches actions 1,2,3,4 sont à ce jour consommées.

5.3. Prochaines étapes



Un courrier signé des Présidents des 7 GALs de l'ex Champagne-Ardenne à destination des élus de la Région sollicite une enveloppe supplémentaire, puisque d'autres GALs, notamment certains GALs d'Alsace et de Lorraine, ont reçu des fonds supplémentaires, pour palier à la période de transition de deux ans.

La parole est donnée à Carole Chosroes, chargée de mission Fonds Européens Région Grand Est : « *pour le moment, nous n'avons pas de réponse. Nous avons reçu votre courrier et sommes également dans l'attente d'une réponse du siège à Strasbourg. Cela ne devrait plus tarder.* Concernant le rempaquetage des GALs d'Alsace et de Lorraine, ceux-ci ont pu bénéficier d'une enveloppe supplémentaire afin d'atteindre le seuil minimum fixé à 5% de l'enveloppe LEADER. Pour comparaison, l'enveloppe LEADER des GALs de l'ex Champagne Ardenne est de 10%. »

Mr Thiébaud souhaite effectivement que le GAL du Pays de Langres bénéficie d'une enveloppe supplémentaire pour garder la dynamique de projets de notre territoire.

Mr Durantet rappelle que la nouvelle programmation se fait sur candidature. Mr Thiébaud explique que chaque EPCI composant le PETR travaille actuellement sur son projet de territoire et qu'il serait logique que la nouvelle stratégie LEADER incarne les projets de territoire des EPCI qui font partie du PETR du Pays de Langres.

5.4. Comparaison avec les autres GALs de la Région Champagne Ardennes et Grand Est

Etat d'avancement GAL au 31/12/2020 PDR Champagne-Ardenne

GAL Champagne Ardenne	Maquette	PROGRAMMATION			ENGAGEMENT			PAIEMENT		
		Nb de dossiers	Montant FEADER	% maq.	Nb de dossiers	Montant FEADER	% maq.	Nb de dossiers	Montant FEADER	% maq.
Argonne Ardennaise	1 432 600	17	494 884	35%	17	494 884	35%	3	61 115	4%
Argonne champenoise	1 423 900	15	487 509	34%	15	487 509	34%	11	214 790	15%
Côte des Bar	1 158 700	41	889 726	77%	30	704 871	61%	14	292 103	25%
Saint Dizier	1 489 600	33	1 005 060	67%	32	954 951	64%	11	241 959	16%
Othe Armance	1 400 000	29	733 263	52%	25	624 035	45%	7	208 808	15%
Brie et Champagne	1 400 000	33	922 920	66%	27	800 820	57%	6	181 058	13%
Châlons-Champagne	1 223 200	12	281 159	23%	10	250 492	20%	0	0	0%
Chaumont	1 455 300	28	769 172	53%	24	638 118	44%	12	245 321	17%
Langres	1 499 300	29	922 095	62%	29	880 276	59%	14	376 979	25%
Crêtes Préardennaises	1 442 600	37	913 681	63%	27	624 420	43%	9	222 971	15%
Pays Rethélois	1 427 300	15	345 959	24%	10	299 589	21%	2	37 339	3%
Vitryat	1 186 800	28	836 554	70%	24	745 901	63%	6	176 934	15%
PNRFO	1 409 600	22	810 590	58%	15	491 009	35%	4	124 211	9%
PNR des Ardennes	1 450 600	29	620 612	43%	27	560 603	39%	12	170 079	12%
Ville et Campagne	1 488 500	22	942 037	63%	17	794 230	53%	3	80 322	5%
Total GAL (hors 19.1)	20 888 000	390	10 975 220	53%	329	9 351 708	45%	114	2 633 989	13%

*PDR : Programme de Développement Rural. Le Programme de Développement Rural (PDR) de la Champagne-Ardenne 2014-2020 a été approuvé par la Commission européenne le 30 octobre 2015. Il présente les conditions d'intervention du FEADER sur le territoire régional.

Le GAL du Pays de Langres fait partie des GALs les plus avancés en termes de programmation et de paiement.

Mr Jacky Maugras quitte la séance

6. DOSSIERS A PROGRAMMER

Tous ces projets ont été déjà notés par le Comité de Programmation lors de l'étape de sélection et ont été instruits par le service instructeur de la Région.

Alerte : toute personne concernée de près par le projet présenté doit s'absenter du vote et des débats, que ce soit un projet public ou privé.

6.1. Visiter les Petites Cités de Caractères autrement – Coopération PCC 2020 porté par la CCAVM (Communauté de Communes Auberive, Vingeanne et Montsaigeonnais)

Projet de territoire : ORIENTATION 3 : OUVRONS LE PAYS DE LANGRES VERS L'EXTERIEUR

Date de pré-programmation : 11/06/2020

Date d'opération : initiale du 30/05/2020 au 30/12/2020 (report de date finale au 30/06/2021)

Fiche action 5 (coopération)

Descriptif : mener à bien un projet de coopération pour renforcer et donner de l'ampleur à la mise en valeur les cinq Petites Cités de Caractère de Haute-Marne : Bourmont, Châteauvillain, Montsaigeon, Joinville et Vignory.

Budget présenté dans la demande :

Dépenses en HT		Ressources en HT		
Dépenses sur devis : Création parcours énigme et impression 3 063 € Objets publicitaires : 787 € Inauguration : 1 000 € Communication : 1 411,20€ Version orale ID VIZIT : 3 300 € Traduction et Impression Plaquette : 1 581 €	11 142,20 €	LEADER	7 131,00 €	64,00%
		Région / contrepartie LEADER	1 782,75 €	16,00%
		Auto-financement	2 228,45 €	20,00%
TOTAL	11 142,20 €	TOTAL	11 142,20 €	100%

Budget après instruction :

PLAN DE FINANCEMENT		
Montant total du projet		11 069.79 €
Dont dépenses éligibles au FEADER		11 069.79 €
ORIGINE DES FONDS	Montants	%
Coût total éligible au FEADER	11 069.79 €	100%
FEADER	7 084.66 €	64 %
Région Grand Est (contrepartie LEADER)	1 771,17 €	16 %
Auto-financement	2 213.96 €	20%

Le vote a lieu à main levée.

Mme Baudot ne prend pas part au vote

Membres votants	Pour	Contre	Abstention
20	20	0	0

Le projet est adopté à l'unanimité.

6.2. Dispositif de mise en réseau des sites patrimoniaux du pays de Langres porté par le PETR du Pays de Langres

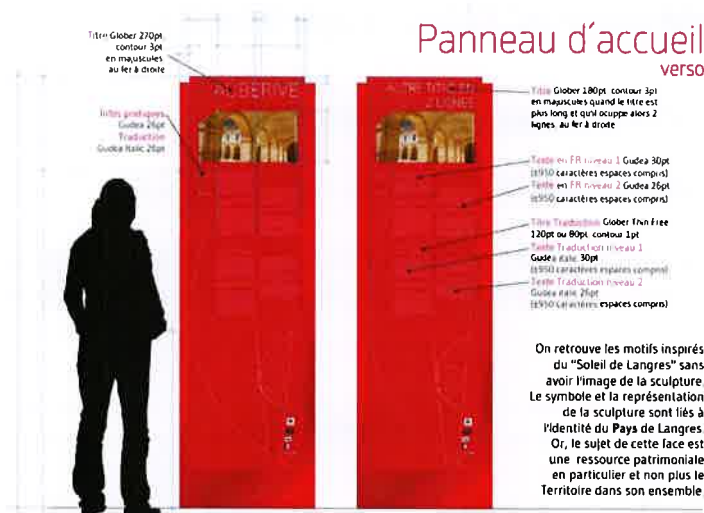
Projet de territoire : ORIENTATION 1 : OSONS NOS ATOUTS LOCAUX

Date de pré-programmation : 18/12/2018

Date d'opération : du 30/07/2018 au 29/07/2020 (report de date finale au 31/12/2022)

Fiche action 1

Descriptif : Mise en place de totems sur 24 sites, qui favorisent le maillage de tous les sites, en mettant en avant le patrimoine du pays de Langres, et plus largement l'identité du territoire.



Budget présenté dans la demande :

Dépenses en HT		Recettes en HT		%
Dépenses sur devis :	90 400,00 €	LEADER	57 856,00 €	64%
- Conception des totems : 26 400 €		GIP	14 464,00 €	16%
- Cartographie : 19 550 €		Auto-financement	18 080,00 €	20%
- Réalisation de décors : 5 600 €		TOTAL	90 400,00 €	100%
- Fournitures et pose : 38 850 €				
TOTAL	90 400,00 €			

Budget après instruction :

PLAN DE FINANCEMENT		
Montant total du projet	90 400 €	
Dont dépenses éligibles au FEADER	90 400 €	
ORIGINE DES FONDS	Montants	%
Coût total éligible au FEADER	90 400 €	100%
FEADER	57 856 €	64 %
GIP	14 464 €	16 %
Auto-financement	18 080 €	20 %

Le vote a lieu à main levée. Mr Thiébaud ne prend pas part au vote

Membres votants	Pour	Contre	Abstention
20	20	0	0

Le projet est adopté à l'unanimité.

6.3. Mobilité partagée en Pays de Langres : des moyens alternatifs pour des déplacements quotidiens ! porté par SMTPL (Syndicat Mixte des Transports en pays de Langres)

Projet de territoire : ORIENTATION 2 : MISONNS SUR L'EQUILIBRE ET LA PROXIMITE DE NOS POLES DE VIE

Date de pré-programmation : 17/10/2019

Date d'opération : du 01/10/2019 au 30/09/2022

Fiche action 4

Descriptif : Proposition de modes alternatifs à la voiture individuelle (plus de 90% des déplacements en zone rural se font en voiture) et ainsi offrir des projets d'offres complémentaires de mobilité.

Budget présenté dans la demande :

Dépenses en HT		Ressources en HT		
Dépenses dur devis : - Matériel (téléphone, comptoir, ordinateur, panneaux auto-stop organisé...) : 26 144,40 € - Frais de communication (reseaux, site, publipostage, affiches, flyers, frais de bouche...) : 21 825,69 € - Prestation : 20 850 €	68 820,09 €	LEADER	58 556,17 €	28,48%
Dépenses de rémunération coordinateur	130 933,40 €	co-financeur AMI Région	105 932,62 €	51,52%
Frais de mission	5 857,50 €	Auto-financement	41 122,20 €	20%
TOTAL	205 610,99 €	TOTAL	205 610,99 €	100%

Budget après instruction :

PLAN DE FINANCEMENT		
Montant total du projet		205 610.99 €
Dont dépenses éligibles au FEADER		204 660.99 €
ORIGINE DES FONDS	Montants	%
Coût total éligible au FEADER	204 660.99 €	100%
FEADER	58 556.17 €	29 %
Région AMI	102 330,49 €	50 %
Auto-financement	43 774, 33 €	21%

Le vote a lieu à main levée.

Mme Baudot ne prend pas part au vote

Membres votants	Pour	Contre	Abstention
20	20	0	0

Le projet est adopté à l'unanimité.

6.4. « Les Locavores » porté par l'association Médias Création Recherche

Projet de territoire : ORIENTATION 1 et 2 : Travailler à un aménagement durable du territoire

Date de pré-programmation : 17/10/2019

Date d'opération : du 01/12/2019 au 31/12/2021 (date initiale au 31/12/2020 / report de date)

Fiche action 2

Descriptif : création d'un film sur les circuits courts en restauration collective

Budget présenté dans la demande :

Dépenses en TTC		Ressources en TTC		
Dépenses dur devis : - Matériel (logiciel de montage + caméscope) : 3 194,55 €	4 760,52 €	LEADER	14 058,91 €	64,00%
- Frais de communication (projection cinéma, affiche, frais de bouche): 1 565,97€				
Dépenses de rémunération de la réalisatrice	16 179,18 €	co-financeur minimum : CD, région...)	3 514,73 €	16,00%
Frais de mission	1 027,36 €	Auto-financement	4 393,42 €	20%
TOTAL	21 967,06 €	TOTAL	21 967,06 €	100%

Budget après instruction :

PLAN DE FINANCEMENT		
Montant total du projet		12 628.36 €
Dont dépenses éligibles au FEADER		12628.36 €
ORIGINE DES FONDS	Montants	%
Coût total éligible au FEADER	12 628.36 €	100%
FEADER	8 000€	63 %
CD52	2 000 €	16 %
Auto-financement	2628.36 €	21%

Le vote a lieu à main levée.

Membres votants	Pour	Contre	Abstention
21	21	0	0

Le projet est adopté à l'unanimité.

6.5. Frais de fonctionnement et d'animation LEADER 2020 porté par le PETR du Pays de Langres

Date de pré-programmation : 10/02/2020

Date d'opération : du 01/01/2020 au 31/12/2020

Fiche action 6

Descriptif : Financement de l'ingénierie LEADER se composera d'une chargée de mission à temps plein du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 renforcée par une gestionnaire à mi-temps du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Budget présenté dans la demande :

Dépenses en HT		Ressources en HT		
Frais salariaux (1.5 ETP)	61 411,50 €	LEADER	56 059,72 €	80%
Frais de déplacements	2 045,62 €			
Communication/location/adhésion/papeterie/ ordinateur/ impression...	6 617,53 €	PETR	14 014,93 €	20%
TOTAL	70 074,65 €	TOTAL	70 074,65 €	100%

Budget après instruction :

PLAN DE FINANCEMENT		
Montant total du projet	70 074.65 €	
Dont dépenses éligibles au FEADER	70 074.65 €	
ORIGINE DES FONDS	Montants	%
Coût total éligible au FEADER	70 074.65 €	100%
FEADER	56 059.72 €	80 %
Auto-financement	14 014.93 €	20%

Le vote a lieu à main levée.

Mr Thiébaud et Mme Jacquot ne prennent pas part au vote

Membres votants	Pour	Contre	Abstention
19	19	0	0

Le projet est adopté à l'unanimité.



7. MAQUETTE FINANCIERE

Fiches actions	Enveloppes réparties 11/06/2020	Montant pré programmé (à la sélection du projet)		Montant programmé		Montant engagé		Montant payé	
	en €	en €	en %	en €	en %	en €	en %	en €	en %
Axe 1	521 670,50 €	521 670,50 €	100%	358 914,98 €	68,80%	358 914,98 €	68,80%	160 256,12 €	30,72%
fiche action 1	521 670,50 €	521 670,50 €	100%	358 914,98 €	68,80%	358 914,98 €	68,80%	160 256,12 €	30,72%
Axe 2	476 074,06 €	476 074,06 €	100%	336 095,01 €	70,60%	328 095,01 €	68,92%	85 655,06 €	17,99%
Fiche action 2	198 347,56 €	198 347,56 €	100%	162 177,34 €	81,76%	162 177,34 €	81,76%	54 755,46 €	27,61%
fiche action 3	277 726,50 €	277 726,50 €	100%	173 917,67 €	62,62%	165 917,67 €	59,74%	30 899,60 €	11,13%
Axe 3	114 928,62 €	114 928,62 €	100%	113 423,13 €	98,69%	54 866,96 €	47,74%	7 470,00 €	6,50%
Fiche action 4	114 928,62 €	114 928,62 €	100%	113 423,13 €	98,69%	54 866,96 €	47,74%	7 470,00 €	6,50%
Axe 4 - Coopération	64 475,00 €	35 019,64 €	54%	7 084,66 €	10,99%	7 084,66 €	10,99%	0,00 €	0,00%
Axe 5 - Animation	322 151,82 €	236 248,02 €	73%	236 248,01 €	73,33%	180 188,29 €	55,93%	161 230,86 €	50,05%
	1 499 300,00 €	1 383 940,84 €	92,31%	1 051 765,79 €	70,15%	929 149,90 €	61,97%	414 612,04 €	27,65%

Théoriquement, il n'y a plus de fonds disponible sur les fiches actions. Mais au fur et à mesure des instructions des dossiers, que ce soit à la demande de subvention ou à la demande de paiement, des sommes sont dégagées et peuvent être réinjectées. A ce jour, cette somme est évaluée à : **64 682,89 €**

8. QUESTIONS DIVERSES

Date à retenir :

Pour les membres du Comité Technique : **23 mars 2021 à 17h30 – Reporté**

Pour les membres du Comité de Programmation : 20 avril 2021 à 17h30

Les modalités de rencontre de ces futurs Comités seront précisées ultérieurement.

Mr Thiébaud précise que le Comité Technique travaille sur dossier alors que la sélection en Comité de Programmation s'effectue en la présence du porteur de projet, qui intervient 10 mn pour présenter son projet.

Prochaines sélections possibles lors du prochain Comité de Programmation :

- Association Renaissance du Château du Pailly
- Compagnie Résurgence : festival les écaignes
- Étude Tiers lieu portée par le PETR
- Projet de coopération évaluation porté par le PETR
- Etude outil de production de repas porté par le PETR
- Ingénierie 2021 portée par le PETR

N'ayant de questions posées par les membres du Comité de Programmation, la séance est levée à 19h25.

Monsieur Dominique THIEBAUD
Président du GAL du Pays de
Langres

